

La goutte d'eau

Lettre d'information du SMAGGA n°3 - mars 2009



N° spécial
budget 2009

Protections et budget en hausse

Pour **sécuriser** les personnes et les biens, le SMAGGA va lancer une seconde tranche de travaux de **protection** contre les crues. Quelles seront les répercussions sur le **budget** ? Quel sera le **coût** pour les communes ? Explications.

4,5 millions d'euros HT, c'est l'estimation du montant de la totalité des travaux de protection contre les crues. La seconde tranche débutera au second semestre 2009 pour un montant de 900 000 € HT.

A l'échelle de l'âge de la rivière, les travaux de protection contre les crues vivent leurs premiers jours. Après les catastrophes naturelles de 2003 2005 et 2008 - et le rappel de 2009 - il aura fallu attendre huit ans pour que les travaux débutent. Huit ans, c'est long ; mais c'est court à la fois. Réunir les acteurs autour de la table, fédérer les communes de l'amont et de l'aval autour d'un projet commun, lancer des études, autant d'étapes qu'il a fallu franchir prudemment.

En 2007, la démolition d'un ancien pont ferroviaire sur le Garon à Givors marquait le point de départ de ce grand chantier. C'était ensuite au quartier

Givordin de la Cité du Garon de bénéficier d'équipements adéquats pour protéger ses habitants de la montée des eaux.

Les élus du SMAGGA ont jugé que la sécurité des personnes et des biens était prioritaire. En 2009, le rythme des réalisations s'accroîtra. Les travaux continueront sur les communes de Brignais, Givors, Grigny, et Montagny. Sur les 5,5 km de rivière concernés, 700 mètres ont été aménagés en 2008. Cette poursuite du linéaire protégé induit inévitablement une augmentation des coûts. Solidarité oblige, chaque commune du territoire du bassin versant du Garon participe financièrement à la réalisation de ces aménagements*. ■

*4 communes (Brignais, Givors, Grigny et Montagny) sont principalement concernées par les inondations. Elles financent 30 % de la facture des travaux de protection contre les crues, au prorata de la population résidant sur le bassin versant du Garon. Les 70 % restants sont partagés entre l'ensemble des 27 communes du bassin versant du Garon, également au prorata de la population résidant sur le bassin versant du Garon. Ces travaux sont subventionnés par l'Etat (25 %) et le Département du Rhône (29 %).



3 questions à :

Bernard Servanin,
vice-président
délégué aux finances.

INTERVIEW

Quel est le budget du SMAGGA pour 2009 ?

Bernard Servanin : Toutes opérations confondues, notre budget se monte à 3,161 millions d'euros. Il est alimenté par les 27 communes adhérentes au SMAGGA et les subventions de nos partenaires : l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse.

Le budget investissement représente 79 % des dépenses et nécessitera la souscription d'emprunts pour la réalisation des études et des travaux. Les dépenses de fonctionnement quant à elles progresseront d'un peu plus de 5% par rapport à 2008.

Pourquoi les participations des communes sont-elles en hausse ?

B.S. : 3 raisons principales expliquent cette hausse significative : La 1^{ère} raison est la progression des dépenses de fonctionnement, en relation en particulier avec le financement par le SMAGGA des repas de la Brigade de rivière à partir de 2009 (charge assurée auparavant par les communautés de communes) et avec la légère progression des charges de personnel (salaire en année pleine pour un salarié et augmentation des heures pour un autre).

La 2^{ème} raison est le changement de la méthode de calcul employée pour définir le montant de la participation des communes. Il convient de préciser que le calcul réalisé les années précédentes revenait à comptabiliser deux fois la même recette sur deux exercices consécutifs, ce qui conduisait à une minoration artificielle de ces participations, et par conséquent à une fragilisation de l'équilibre financier du SMAGGA.

La 3^{ème} raison est la participation des communes sur les nouvelles dépenses d'investissement 2009 pour couvrir les annuités des emprunts réalisés dans le cadre des études préalables au second contrat de rivière ou des travaux de protection contre les crues. Il convient également de rappeler qu'en 2008, aucune participation n'a été demandée sur les travaux réalisés (protection locale à la Cité du Garon à Givors, site du pont des carrières à Millery...).

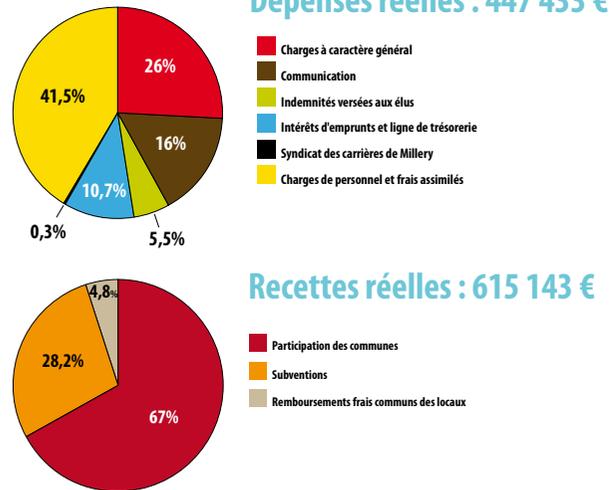
Cette hausse apparaît très élevée pour certaines communes.

B.S. : A noter que la hausse est plus forte en pourcentage (plus de 50% dans certains cas) pour les communes dont la participation est la moins élevée (c'est-à-dire pour les communes non impactées par les participations spécifiques sur les crues et sur les travaux hydrauliques de l'ancien SMAVG).

Evidemment, il n'est jamais très agréable de devoir procéder à une telle augmentation. Mais celle-ci n'est que la traduction financière des décisions politiques prises en matière de gestion du bassin versant du Garon. En effet, comme expliqué précédemment, au-delà du réajustement comptable ponctuel, l'opération consiste avant tout à donner au SMAGGA les ressources lui permettant de financer la poursuite des travaux de protection contre les crues et les études relatives au prochain contrat de rivière. Ces programmes se poursuivant en 2010, une nouvelle hausse devrait intervenir l'an prochain, mais dans des proportions beaucoup moins importantes. ■

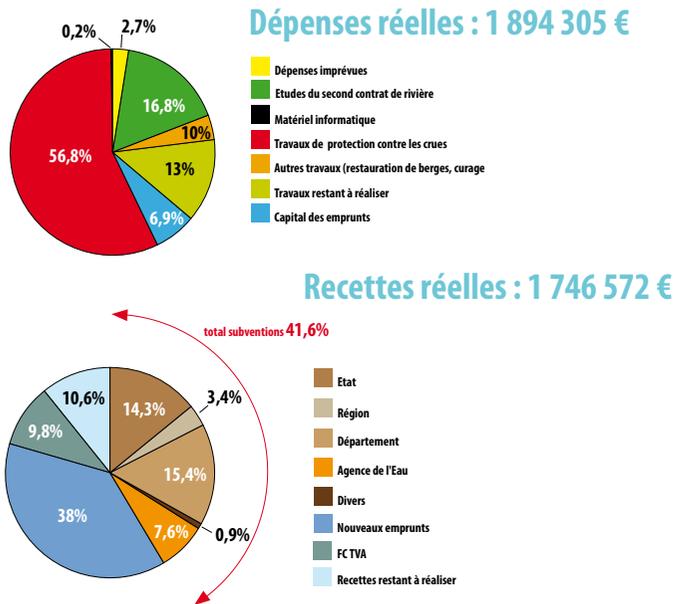
Fonctionnement*

*Toutes opérations confondues (réelles et écritures), le budget de fonctionnement s'équilibre à 681 143 €.



Investissement*

*Toutes opérations confondues (réelles et écritures), le budget investissement s'équilibre à 2 480 282 €.



Comment est calculé le montant de la participation de votre commune ?

Il est déterminé en fonction de la population résidant sur le bassin versant du Garon selon le recensement paru au 01/01/09. Les communes situées sur plusieurs bassins versants (Garon, du Gier ou de l'Yzeron) participent aux budgets de plusieurs syndicats de rivières.

Entrent également en ligne de compte :

- le financement des travaux de protection contre les crues, plus important pour les communes directement concernées (carré bleu).
- le remboursement des emprunts contractés par les anciennes communes du SMAVG (carré jaune).

Participations des communes en €/hab.

Brignais	11 822 hab.	7,33€
Brindas	1 186 hab.	4,39€
Chaponost	4 508 hab.	7,91€
Charly	2 012 hab.	4,39€
Chassagny	1 223 hab.	6,95€
Chaussan	966 hab.	8,64€
Givors	5 574 hab.	4,54€
Grigny	3 008 hab.	9,29€
Messimy	3 156 hab.	4,39€
Millery	2 536 hab.	6,79€
Montagny	2 445 hab.	9,15€
Mornant	5 408 hab.	6,35€
Orliénas	2 185 hab.	6,98€
Rontalon	1 078 hab.	4,39€
S ^t -Andéol-le-Château	815 hab.	4,39€
S ^{te} -Catherine	39 hab.	4,39€
S ^t -Didier/Riverie	565 hab.	4,39€
S ^t -Genis-Laval	412 hab.	4,39€
S ^t -Laurent-d'Agny	2 062 hab.	6,52€
S ^t -Martin-en-Haut	991 hab.	4,39€
S ^t -Maurice/Dargoire	780 hab.	4,39€
S ^t -Sorlin	713 hab.	4,39€
Soucieu-en-Jarrest	3 615 hab.	4,39€
Taluyers	2 019 hab.	7,02€
Thurins	2 772 hab.	4,39€
Vourles	3 081 hab.	7,36€
Yzeron	197 hab.	4,39€
Moyenne		6,33€